

## Coronavirus (COVID19)

### Vous avez un commerce de proximité

A partir du 11 mai, tous les commerces peuvent rouvrir à l'exception des bars et restaurants, mais dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale qu'il revient à chaque commerçant de mettre en place : le principe général est d'**éviter les contacts proches** entre les clients et entre le client et le vendeur. Pour ce faire, les mesures suivantes doivent être respectées :

- **Limiter le nombre de personnes entrant dans le magasin à 1 pour 20 m<sup>2</sup> de surface de vente** (avec la possibilité pour un commerce de moins de 40 m<sup>2</sup> d'accueillir un maximum de 2 clients). Vous devez être en capacité d'en vérifier le respect à tout moment.
- Imposer une distance entre deux clients et entre un client et le vendeur d'au moins 1,5 mètre en plaçant **un marquage au sol** au niveau des caisses et en apposant une affiche sur la vitrine invitant à respecter les distances.
- **Le port du masque est fortement recommandé pour les clients, les commerçants et leurs employés.** Vous avez la possibilité d'imposer le port du masque aux clients pour accéder à votre magasin, mais cette information doit alors être mentionnée à l'extérieur du magasin.
- Mettre à disposition des vendeurs du **gel hydroalcoolique** en libre-service (et aucun autre produit).
- Pour protéger les employés qui sont directement en face d'un client, et lorsque la configuration le permet, il est recommandé de placer **une paroi en plexiglas**.

Pour éviter les contacts, il est possible de privilégier les paiements en carte bancaire\* et notamment l'utilisation du « sans contact ».

Dans tous les cas, il est souhaitable d'apposer l'affiche coronavirus, pour se protéger et protéger les autres. Cette affiche est disponible sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

*\* le paiement par un moyen de paiement obligatoire ne peut être imposé, les espèces ne peuvent être refusées*

**Numéro vert national : 0 800 130 000**  
**Site national de référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**